19e ANNÉE. — N° 113 | 20 CENTIMES LE NUMÉRO. | MARDI 7 OCTOBRE 1879.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16m matin.	4 h. 40 m matin.	6 h. 15 m matin.	7 h. 17 m matin.	7 h. 45 m matin.	9 h. 16 matin.	11 h. 42 matin.	9 h. 52 matin.	12 h. 51 matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20m soir.	8 h. 8m soir.	5 » 52 m soir.	4 » 39m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— —	— —	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. « m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56 m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15m matin.

Cahors, 7 Octobre.

On lit dans la *République française :*

L'intérêt de la République est conforme à ce que réclament la justice et l'humanité. Il y a quelques jours à Lyon, sur la place des Terraux, M. Jules Ferry proclamait l'union parfaite du parti républicain. Il avait raison ; mais il y a une question, si le gouvernement n'y prenait garde, qui diviserait parfaitement le parti : c'est la question de l'amnistie. L'élection de Bordeaux doit être une leçon. Il ne faut pas que la même situation se reproduise. Il faut liquider le passé et que les républicains de toutes nuances soient unis contre les partis monarchiques embrigadés par le cléricalisme.

* * *

Le *National* répond à la *République française :*

Voici donc ce qu'on nous offre pour assurer la parfaite union de tout le parti républicain :

Une crise ministérielle ;

Un conflit entre les deux Chambres ;

Un changement complet du terrain électoral.

Au lieu de faire les élections futures sur la question cléricale, on les fera sur la question de l'amnistie et du jugement qu'il convient de porter sur la Commune.

Nous ne voyons pas ce qu'on pourrait faire de plus efficace pour affaiblir le gouvernement de la République, pour procurer des prétextes à ses détracteurs, pour réjouir ceux qui prétendent que nous glissons sur une pente rapide.

Se flatte-t-on du moins de réconcilier ainsi les intransigeants avec l'opportunisme ? Lisez la *Marseillaise* et répondez.

Les rédacteurs de la *République française* sont trop clairvoyants pour entretenir à cet égard la moindre illusion.

Ou le journal de M. Gambetta, cédant à un entraînement sentimental qui n'est guère dans son tempérament, lance une proposition dont il n'a pas mesuré l'importance. Tant d'étourderie nous surprendrait de la part de politiques aussi réfléchis.

Ou bien il ouvre le feu contre le ministère Waddington-Le Royer.

C'est une déclaration de guerre au cabinet actuel sous la forme de conseils que le cabinet ne peut suivre sans s'anéantir. Nous verrons quelle suite sera donnée à cette ouverture d'hostilités.

Plusieurs journaux font remarquer, comme nous, que le voyage de MM. Louis Blanc et Jules Ferry dans plusieurs départements, a été fort terne pour ce dernier, tandis que toute la démagogie s'est précipitée sur les pas de M. Louis Blanc. Ce rapprochement inspire les lignes suivantes à un rédacteur du *Figaro* qui arrive du Midi :

Que M. Jules Ferry l'ait avoué ou non, il est certain que le fameux article 7 était spécialement destiné à distraire les gens pressés de démolir quelque chose ; mais il arrive que la distraction est jugée trop mince par ceux-ci, qu'ils regardent l'article 7 d'un œil indifférent, et qu'ils demandent à supprimer non pas seulement les congrégations non autorisées, mais les gouvernements modérés, les ministres satisfaits et les présidents repus.

Voilà ce que M. Ferry a dû comprendre dans son voyage, car il est intelligent, selon toute vraisemblance. Ses collègues et lui font partie comme nous de ce vieux monde qu'on menace, qui craque, à ce qu'on prétend.

Néanmoins, le ministère dont M. Ferry est un des principaux ornements, au lieu d'essayer de se réconcilier avec nous, au lieu de chercher de notre côté un appui et des influences qu'à certaines conditions on ne lui eût point refusées, nous traite, nous, en ennemis, nous persécute, nous froisse dans nos préférences, dans nos préjugés si vous voulez : jamais on ne vit politique plus maladroite ni infatuation plus inopportune ; jamais le lendemain n'a été plus sombre ni l'avenir plus incertain.

L'Allemagne le veut.

L'article suivant de M. Edouard Hervé a été très remarqué, à cause de la vivacité de certains passages :

Oui, l'Allemagne veut que le gouvernement français prenne des mesures *énergiques* contre les princes d'Orléans. C'est la *Gazette nationale*, de Berlin, qui nous notifie cet ordre, en l'accompagnant de commentaires qui sont la preuve, ou bien d'une terreur grotesque, ou bien d'une haine aveugle et frénétique.

Les princes d'Orléans ne règnent, ni ne gouvernent. Tous leurs amis, grâce à Dieu, sont aujourd'hui en dehors des fonctions publiques. Ils n'ont donc aucune responsabilité, ni directe, ni indirecte, ni au dedans, ni au dehors, dans la conduite des affaires du pays.

Comment dès lors pourraient-ils, même s'ils en avaient le désir, entreprendre cette guerre de revanche que la *Gazette nationale* les soupçonne de rêver ? Comment pourraient-ils, je ne dis pas même entreprendre une guerre, mais seulement inspirer à notre diplomatie un peu plus de dignité dans sa tenue vis-à-vis de l'étranger ?

Nous avons la République, la vraie, celle des républicains. Notre politique étrangère est absolument et uniquement entre des mains républicaines. Seuls, les républicains peuvent maintenir la paix ou rêver la guerre. Seuls, ils règlent l'attitude, le langage, les démarches de nos ambassadeurs, de nos ministres plénipotentiaires, de tous nos agents. Si la République ne montrait pas assez de condescendance à l'égard de l'Allemagne (ce qui ne nous paraît pas le cas) l'Allemagne n'aurait pas à s'en prendre aux princes d'Orléans, qui se tiennent scrupuleusement en dehors de la politique, et qui n'ont même pas voulu, lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, se présenter aux élections sénatoriales ou législatives.

Il y a peu de jours, M. le prince de Bismarck a persiflé, avec une ironie de haut goût, notre ambassadeur à Vienne, l'excellent et honorable M. Teisserenc de Bort. Si M. Teisserenc de Bort avait répondu sur le même ton gouailleur, et si l'Allemagne s'était trouvée mal satisfaite de sa réponse, la faute en serait-elle aux princes d'Orléans ?

Il y a peu de jours, M. le ministre de l'intérieur a prononcé un discours à deux pas de nos frontières. Si le langage de M. Lepère dans cette circonstance avait été imprudent et provocateur, comme on l'a prétendu (à tort paraît-il), la faute en serait-elle aux princes d'Orléans ?

M. Waddidgton a mis son point d'honneur on ne l'ignore pas, à revenir les mains vides du Congrès de Berlin. Si, adoptant une autre ligne de conduite et se proposant une autre ambition, il avait essayé au contraire d'obtenir pour la France quelque avantage équivalant, ou à peu près, à la prise de possession de Chypre par les anglais ou à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par les Austro-Hongrois, la faute en serait-elle aux princes d'Orléans ?

Les gazetiers de Berlin peuvent continuer à demander des décrets de proscription contre des citoyens français qui n'usent même pas de tous leurs droits de citoyens, puisqu'ils ne se mêlent pas à la politique active. Aucun gouvernement, nous osons l'affirmer, aucun gouvernement en France, quelle que soit son étiquette et quels que soient ses chefs, ne s'abaisserait au point d'obéir à une sommation si insolite et si insolente.

Edouard HERVÉ.

REVUE DES JOURNAUX

Le Globe.

Nous avons dit et redit en pleine franchise notre opinion sur l'article 7 et sur la politique par lui inaugurée, qui ne tend à rien moins qu'à diviser les Français en cléricaux et anticléricaux. Si nous avons protesté contre cette mesure, personne n'a pu y voir de notre part l'expression d'une tendresse exagérée pour l'ultramontanisme et ses fidèles. Mais nous pensons et nous avons toujours pensé que les querelles religieuses constituent peut-être le plus grand péril que puisse courir une société fondée sur les principes libéraux. L'Etat moderne ne peut ni se soumettre à la tyrannie théocratique qu'ambitionneraient volontiers certains fanatiques, ni d'autre part, sans contradiction, se faire persécuteur et proscrire la société religieuse. Entre cette dernière et la société civile, il est donc nécessaire qu'un compromis s'établisse qui assure d'une part la sécurité des consciences individuelles, d'autre part la sécurité de l'état civil. En dehors de là, tout n'est qu'anarchie, désordres privés et publics, et finalement diminution, sinon suppression, de la liberté. Voilà pourquoi nous avons blâmé et nous blâmons encore les projets auxquels M. Ferry a attaché son nom.

National.

Il y a un mot qui répond à tout, qui explique tout ; c'est le mot de vacances. On s'occupe un peu trop des manifestations des partis ; c'est la faute des vacances. Les programmes d'améliorations pratiques ne s'exécutent pas ; mais les programmes chimériques s'emparent de l'attention du pays. Faute de faire l'histoire de la réforme politique, on écrit le roman de la réforme sociale ; mais les romans ne sont-ils pas l'amusement des vacances ? Les orateurs parlementaires chôment, mais les orateurs de banquet font merveille ; ce sont les vacances. Les ministres n'ont pas tous le temps d'agir ; mais quelques-uns parlent à outrance et remplacent le nécessaire par le superflu, l'action par la parole ; ce sont les vacances.

Le public finit par trouver qu'on abuse des vacances ; il se lasse de tant de bruit pour rien. Il est temps que le Parlement et le pouvoir se remettent à la besogne. On ne peut convoquer les Chambres pour une date plus rapprochée que le 3 novembre, puisque leur local ne sera pas prêt avant la Toussaint. Mais on ferait sagement de ne pas prolonger ce délai, et de rappeler les législateurs pour le jour où ils pourront prendre possession de leurs nouvelles salles. Il y a tant de projets à discuter, tant de questions à résoudre, tant de problèmes à trancher, tant de procès, hélas ! à juger !

Il y a des réformes qu'on peut retarder sans trop d'inconvénients, tant qu'on ne les a pas mises sur le tapis. Mais une fois qu'on les a annoncées, il faut les écarter ou les accomplir, sinon on ressemble aux gens qui commencent par démolir leur maison, et qui ensuite se croisent les bras et réfléchissent à la belle étoile sur le plan de leur future habitation.

Il est possible que le régime douanier dont nous jouissons actuellement soit meilleur que ne le disent ses détracteurs ; mais, comme tout est provisoire en matière économique, les négociants qui profitent du libre-échange n'osent s'engager, de peur d'un retour offensif de la protection et les industriels protectionnistes font peu d'efforts, parce qu'ils ne savent pas dans quelles conditions ils devront lutter. Tout vaut mieux que cette incertitude, et voilà huit ans qu'elle se prolonge. On dit que les députés et les sénateurs, tiraillés en tous sens par les intérêts rivaux et les théories contraires, reculent devant une décision qui fera des mécontents, quelle qu'elle soit. Mais pour ne pas faire des mécontents, ils feront des victimes ; pour ne pas choisir entre les inconvénients des deux systèmes, ils infligent au commerce et à l'industrie les inconvénients des deux systèmes.

On annonce une réforme de la magistrature, et les juges rendent leurs arrêts sans savoir quel avenir les attend ; ils ne sont assis qu'à moitié, et ne jouissent que d'une inamovibilité chancelante. On les inquiète et on risque de diminuer leur autorité, sans prendre aucune précaution contre l'hostilité qu'on attribue à beaucoup d'entre eux. La République n'y gagne rien, et la majesté de la justice y perd beaucoup.

Avons-nous un corps d'état-major ? Voilà des années que la loi qui doit le reconstituer voyage de bureaux en commissions, et de Chambre en Chambre. On a honte d'avouer que, neuf ans après nos désastres, notre réorganisation militaire est loin d'être achevée. Le pays crie tout d'une voix aux officiers sur qui repose notre sécurité et notre indépendance : « Travaillez ! » Mais les officiers ont le droit de se plaindre que les représentants du pays leur donnent par trop discrètement l'exemple d'un labeur fécond et persévérant.

C'est ainsi, au lendemain de nos revers, que tous les patriotes éclairés ont signalé la nécessité de rendre l'instruction obligatoire. Quand aura-t-on le loisir de s'en occuper ?

Liberté.

Dans la visite que M. de Bismarck, pendant son séjour à Vienne, a faite à l'ambassadeur de France, le chancelier a dit qu'il espérait que notre pays oublierait Sedan comme il a oublié Waterloo.

C'est difficile et c'est peu probable.

M. de Bismarck est un homme d'Etat trop clairvoyant pour ne pas comprendre qu'entre ces deux évènements la différence est immense.

La France n'a été que vaincue à Waterloo ; à Sedan, elle a été mutilée.

Nous nous plaisons à reconnaître que si l'on avait suivi les conseils de M. de Bismarck, si le parti militaire, qui ne songeait qu'à l'extension et à la défense du nouvel Empire, ne l'avait pas emporté sur le parti politique, qui se préoccupait davantage des conditions futures de la paix entre les deux peuples, la rançon de notre défaite aurait été moins onéreuse et moins douloureuse. Mais le fait accompli domine tout.

L'Alsace et la Lorraine nous ont été enlevés par le droit violent de la force. La blessure que cette amputation nous a faite saigne toujours et saignera longtemps encore. Comment pourrions-nous oublier tant que le sentiment de la souffrance nous rappellera le coup terrible qui nous a frappés ?

Il importe d'ailleurs que nous n'oublions pas. Dans le désastre de Sedan, il n'y a pas seulement le triomphe de nos ennemis, il y a surtout la leçon de nos fautes. Il faut que le souvenir éternel de cette épouvantable catastrophe nous éloigne désormais de cette politique d'aventures, d'entraînement et de faux patriotisme, qui, en 1870, nous a précipités dans l'abîme.

Ce que l'Allemagne peut espérer, c'est que, si nous ne perdons pas la mémoire du mal que ses exigences excessives nous ont causé, personne cependant parmi nous, ne désire recommencer une lutte où se joueraient encore une fois les destinées de la France.

Nous demander l'oubli, c'est plus que ne le comporte notre patriotisme ; mais on peut nous demander la paix avec chance sérieuse que ce ne soit pas un vain mot.

Notre pays a, depuis huit ans, attesté par tous ses actes plus encore que par ses déclarations, qu'il est désormais sincèrement pacifique. Il a besoin de la paix pour reconstituer ses forces nationales et résoudre les grandes questions intérieures qui l'absorbent dans l'ordre économique et social. Il a concouru loyalement à rétablir la paix en Europe et il fait encore aujourd'hui tous ses efforts pour la consolider. Or, s'il eût nourri des désirs de revanche ou de vengeance, rien n'eût mieux servi ses desseins que l'état troublé dans lequel les derniers évènements ont jeté les rapports des grandes puissances. Plus d'une a certainement tenté son ambition et flatté ses rancunes en cherchant à l'attirer. Il est notoire qu'il a résisté à ces tentations et qu'il n'a pas dévié un seul instant de la ligne de prudence et de sagesse qu'il suit si fermement depuis ses revers.

L'Allemagne peut donc rester tranquille. Nous ne méditons contre elle aucun projet menaçant ; nous n'avons nulle envie de l'attaquer. Mais, encore une fois, nous n'oublions pas le passé, et personne, parmi nos vainqueurs, ne s'étonnera si nous ne désespérons pas un jour de redresser pacifiquement les injustices de la guerre.

Comment? C'est le secret et ce peut être le hasard de l'avenir. L'essentiel est que nous soyons bien résolus à ne plus risquer de mettre le feu à l'Europe en demandant à la force le redressement de nos griefs.

Siècle.

Les journaux bonapartistes signalent avec joie l'évanouissement de la fusion, cette dispersion du parti royaliste ; mais, par une étrange rencontre, dans les mêmes articles où ils nous montrent la royauté désunie et divisée contre elle-même, ils avouent qu'eux-mêmes « n'ont pas encore accepté le prince Jérôme ; » ils confessent que le faisceau de l'empire est à refaire. Ils espèrent qu'on le refera. C'est toujours bien fait d'espérer, dit Martin ; mais les royalistes espèrent aussi ; l'espérance est un bien commun aux deux partis.

***

La *République Française* consacre un long article à la dernière conférence de M. Louis Blanc, à Nîmes :

« Quand une conférence a pour titre la *question sociale*, dit-elle, notre préoccupation légitime est d'en tirer un enseignement profitable à la société et de chercher quelles applications pratiques on en pourra tirer dans un avenir plus ou moins éloigné. »

Or, ces « applications pratiques », la *République Française* ne les trouve nullement indiquées par M. Louis Blanc, car, après lui avoir reproché de ne pas faire grand état de l'économie politique ni des économistes, de Turgot en particulier, elle conclut ainsi :

« Quand l'orateur nous rappelle les travaux du Parlement du travail, nous retombons dans la multiplicité des questions : Les ouvriers manquaient de crédit : cela fait une question ; beaucoup manquaient d'instruction, en voilà une autre, et fort grosse, et dont on s'occupe. On réclamait le rachat des chemins de fer ; cela ne se fait pas en un tour de main. On proposait l'impôt-assurance, enfin il s'agissait de transformer la Banque de France. Tout cela est digne d'examen, et d'un mûr examen. Ce serait assurément bien plus commode de n'avoir qu'une question et de n'avoir besoin que d'une solution ; mais c'est la position claire et nette de cette unique question qui se fait attendre. »

INFORMATIONS

Le correspondant de l'*Indépendance belge* cite un mot de M. Grévy :

« Quelqu'un demandait à M. Grévy : « Que pensez-vous, monsieur le Président, des banquets légitimistes? » Il repondit en souriant : « Ma devise vis-à-vis des partis hostiles est celle-ci : Tout laisser dire et ne rien laisser faire. »

Le tribunal de Lunéville vient de condamner par défaut, à un mois de prison, la femme Guidon, prévenue d'avoir, le 7 septembre, pendant le comice, proféré les cris de : Vive l'empereur? à bas la République !

Le même tribunal a infligé deux mois de prison à un ivrogne nommé Bourgard, qui avait poussé en pleine rue des cris du même genre.

LE SUFFRAGE DES FEMMES.

Aux Etats-Unis, dans le territoire de Wyoming, les femmes votent.

Ce territoire est situé à l'extrême Ouest, entre le Dakotah et les Montagnes-Rocheuses, et sillonné par le grand chemin de fer du Pacifique.

Aux dernières élections législatives, les femmes sont accourues en masse au scrutin pour profiter du privilége que la loi leur concède et qu'elles appellent bel et bien leur droit.

Elles sont arrivées en voiture, conduisant, la plupart du temps, les chevaux elles-mêmes.

La foule s'est rangée devant elles, mue par un sentiment unanime de respectueuse galanterie.

Les mauvaises langues disent que les femmes mariées votent d'après les idées de leur mari ; mais cela n'est point vrai.

Tout candidat adonné à la boisson ou à des habitudes immorales (n'oubliez pas que nous sommes dans le Wyoming) est sûr d'avance d'avoir contre lui le vote des femmes.

Les *politiciennes* qui ont pris la tête de ce mouvement sont allées chercher elles-mêmes celles de leurs compagnes qui, satisfaites d'avoir conquis le droit de vote, ne se souciaient pas de l'exercer.

A Rowlins, à Chayennes, l'empressement des votantes a été général.

Dans les salles de vote, on avait étendu des tapis, on avait entouré les urnes de fleurs, et les hommes pris de boisson qui d'habitude rôdent autour des votants avaient eu soin de se tenir éloignés.

Ceux qui ont la coutume de mâcher du tabac et qui sont si nombreux dans tout le *Far-West*, avaient de même, pour un moment, évité de se livrer à leur dégoûtant exercice.

A vingt-cinq kilomètres de Rowlins est le fort Steele édifié contre les Indiens. Comme il n'y avait là aucune section électorale, un train spécial de chemin de fer du Pacifique a pris les femmes pour les conduire à Rowlins.

Ce qu'il y a eu de curieux en cela, c'est que, pendant que les officiers et les soldats du fort n'avaient pas le droit de voter, les femmes l'avaient ; mais les maris n'ont pas été jaloux de la supériorité momentanée de leurs épouses, et ont été les premiers à les solliciter d'aller au vote.

Le territoire de Wyoming n'est pas le seul où les femmes votent et sont reconnues aptes à certaines fonctions publiques, telles que celles de juges. L'Etat de Kansas est au moins aussi avancé, d'autres suivront ; mais il n'est pas encore question de porter une femme à la présidence des Etats-Unis, fût-ce la fameuse mistress Woodhall, dont quelques journalistes mal informés ont annoncé l'autre jour, à Paris, la candidature comme sérieuse.

Mistress Woodhall est une conférencière distinguée, et elle a écrit aussi des livres qui ont fait quelque bruit. Seulement, les femmes qui se respectent ne sauraient guère lire ces livres, au dire d'un Américain qui les a lus. C'est pourquoi il coulera encore beaucoup d'eau sous les ponts du Mississipi avant que mistress Woodhall soit nommée à la première magistrature des Etats-Unis.

« Tout arrive en France », a dit La Rochefoucauld. Tout arrive encore plus aux Etats Unis ; mais il y a des choses qui n'y arriveront jamais, et la présidence de mistress Woodhall est de ce nombre.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

On sait que les conseils d'arrondissement ont, comme les conseils généraux, le droit d'émettre des vœux, mais avec moins d'étendue dans les limites de leur domaine. C'est ainsi que les vœux sur les questions d'administration générale, permis aux conseils généraux, sont interdits aux conseils d'arrondissement.

Deux conseils d'arrondissement, ceux des Sables-d'Olonne et d'Avignon, ont profité de la dernière session pour émettre des vœux au sujet des lois d'enseignement actuellement soumises au Parlement.

Le conseil d'arrondissement des Sables-d'Olonne a « prié le Sénat de laisser aux pères de famille les libertés existant dans les lois de 1850 et de 1875 » sur l'enseignement secondaire et sur l'enseignement supérieur. Le conseil d'arrondissement d'Avignon a émis le vœu que « le Sénat veuille bien repousser la loi sur l'enseignement et surtout l'article 7 de cette loi. »

Ces deux vœux viennent d'être annulés par arrêt du conseil d'Etat, comme constituant des excès de pouvoir, la loi de 1838 ayant autorisé seulement les conseils d'arrondissement à adresser au préfet leur opinion sur l'état et les besoins des différents services publics en ce qui touche l'arrondissement, mais ne les ayant pas autorisés à traiter des questions d'administration générale.

PÊCHE FLUVIALE

M. le Préfet du Lot rappelle que la pêche du saumon, de la truite, de l'ombre-chevalier et du labaret est interdite du 20 octobre au 31 janvier, en vue de protéger la reproduction du poisson.

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Il est également interdit de mettre en vente, d'acheter, de transporter, de colporter, d'exporter et d'importer les espèces de poissons, pendant le temps où la pêche en est interdite.

La Cour d'assises de la Seine a condamné samedi, le nommé Marchal, employé de la poste à six ans de réclusion et cent francs d'amende et l'a dispensé de la surveillance de la haute police à l'expiration de sa peine. Marchal était poursuivi pour détournement de lettres chargées.

CONCOURS DE LABOURAGE, A LIMOGNE.

Le Concours qui s'est tenu à Limogne, a démontré de nouveau la solidité et l'habilité des laboureurs du département du Lot.

La charrue Dombasle a fonctionné aussi bien sur le plateau calcaire qu'elle fonctionne dans les terrains profonds et meubles des contrées alluvionnaires du Lot ; aussi le jury en a-t-il exprimé toute sa satisfaction aux nombreux concurrents venus de fort loin pour prendre part à ce tournoi pacifique.

Après l'examen de leurs mérites, la liste des récompenses a été proclamée ainsi qu'il suit :

1re	Prime.	MM. Bourgade, J. à Beauregard,	40 fr.
2e	—	Delcol, Jean, à Cajarc,	30 fr.
3e	—	Gasc, Pierre, à Larnagol,	30 fr.
4e	—	Lafon, L., à Beauregard,	25 fr.
5e	—	Couderc, L., à Limogne,	20 fr.
6e	—	Savignac, J., à Vidaillac,	20 fr.
7e	—	Perry, B., à St-Denis,	20 fr.
8e	—	Roques, Jean, à Gaillac,	20 fr.
9e	—	Grégori, L., à Limogne,	20 fr.
10e	—	Bessières, à Promilhanes,	15 fr.
11e	—	Roques, Cyprien, à Gaillac,	15 fr.
12e	—	Lafon, A., à Beauregard,	15 fr.
13e	—	Reynes, Jean, à Gaillac,	15 fr.
14e	—	Romec, Théod., à Gaillac,	15 fr.

TIMBRE DES EFFETS DE COMMERCE.

Le délai accordé pour échanger les timbres d'effets de commerce au tarif fixé par la loi du 19 février 1874, contre des timbres nouveaux au tarif réduit par la loi du 22 décembre 1878, a été prorogé jusqu'au 30 novembre 1879 inclusivement.

Jusqu'à cette époque, les détenteurs de timbres mobiles, de vignettes timbrées à l'extraordinaire ou de coupons vendus par l'administration, sont autorisés à en demander l'échange, sans frais, dans tous les bureaux d'enregistrement chargés de la vente des timbres pour effets de commerce.

Pendant le même délai, les anciens timbres pourront être employés pour leur quotité, sans avoir égard à l'indication des sommes inscrites dans les empreintes.

A partir du 1er décembre 1879, il ne pourra plus être fait aucun usage des anciens timbres qui n'auraient pas été admis à l'échange.

ARRESTATION D'UN FAUX MONNAYEUR.

On nous écrit de Bourg :

La police de notre ville vient de capturer un émetteur de fausse monnaie. Vers 7 heures du soir, deux agents remarquèrent deux étrangers proprement vêtus, mais ayant des allures quelque peu suspectes. Ils les filèrent et entrèrent après eux dans un café, où les inconnus s'étaient fait servir un verre de liqueur. Ils soldèrent aussitôt leur consommation et s'éloignèrent.

Suivis de près par les agents, ils furent bientôt atteints dans la rue Teynière ; là, l'un d'eux, questionné, ne donna que des réponses évasives, et pendant qu'un des agents le conduisait au commissariat, l'autre inconnu remontait rapide-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

7 Octobre 1879. (77)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XXVIII

LA PRISON.

Cependant une nouvelle, arrivée la veille, avait porté à son comble l'exaspération des mahométans.

On affirmait qu'Akmed-Pacha, l'ancien gouverneur de Damas, le premier des égorgeurs, devait être exécuté par la justice turque. L'ordre formel était arrivé de Constantinople, prétendait-on.

La punition d'Akmed-Pacha inquiétait à juste titre les autres chefs de massacreurs. Si la justice du Grand Seigneur entrait dans cette voie, qui pouvait dire où elle devait s'arrêter? La pression des gouvernements européens sur le Divan de Stamboul pouvait contraindre le Sultan à user de rigueur, et, bien que malgré lui, le forcer à châtier les coupables.

Malhoun-Khatoun était rentré au sérail, ce jour-là, sombre et taciturne. Le monstre envisageait l'avenir sous un aspect sanglant, mais cette fois ce n'était pas le sang de victimes innocentes qu'il voyait couler, c'était le sien, c'était le sang des bourreaux.

Il était tard lorsque le cheik avait atteint le seuil de son palais. La nuit vint sans qu'il songeât à passer dans son harem, et ses officiers, inquiets eux-mêmes, n'osèrent troubler la rêverie profonde à laquelle le maître était en proie.

Le *khamsin* avait soufflé dans la plaine, l'atmosphère était chargée, le ciel était noir, et l'état de la nature augmentait avec le malaise que ressentait Damas tout entier.

A minuit, le tonnerre grondait au loin, et de rapides éclairs sillonnaient les nues amoncelées et chassées par le vent vers les hautes cimes des montagnes.

Aïchouhnâ était seule dans son appartement, le plus beau du harem. Elle avait congédié ses esclaves ; elle était immobile et rêveuse, assise sur ses coussins brodés d'or et de pierreries, ses grands yeux baissés contemplaient, sans les voir, les arabesques du tapis qui recouvrait les dalles. Un profond silence régnait autour d'elle.

Tout à coup Aïchouhnâ se leva ; elle hésita un moment, puis elle s'avança vers un grand coffre en bois de Santal, l'ouvrit et, plongeant ses mains dans l'intérieur, elle en retira deux bourses de soie verte, gonflées, et au travers des maillons desquelles on apercevait le reflet fauve de l'or.

Aïchouhnâ cacha ces deux bourses sous sa robe, ensuite elle marcha vers la fenêtre ouverte, poussa le store et regarda attentivement au dehors.

La nuit était plus noire encore, le ciel plus menaçant, les nuages plus imposants se déroulaient lentement et s'amoncelaient en couches épaisses. Le grondement du *khamsin* se mêlait au roulement du tonnerre et dominait le cri des chacals de la plaine qui retentissait au loin comme un accompagnement sinistre à la tempête.

Aïchouhnâ demeura un moment la tête penchée au dehors, examinant le ciel, interrogeant les profondeurs du jardin ; puis elle quitta la fenêtre, traversa la chambre sur la pointe de ses babouches de velours rouge, et, soulevant la portière, elle quitta l'appartement.

Le harem était sombre et désert. Aïchouhnâ en parcourut les détours en étouffant le bruit de ses pas ; elle atteignit le jardin. Là, elle hésita, mais ce moment d'hésitation fut court. S'enveloppant dans le voile qu'elle avait pris, elle s'élança dans les allées ténébreuses et solitaires, et, plus légère que la gazelle, elle gagna le bois d'orangers situé à l'est

A l'extrémité de ce bois s'étendait une haute muraille, dominée par un corps de bâtiment sombre et d'aspect désolé : c'était la prison du sérail. Le corps de garde des soldats druses était au rez-de-chaussée du bâtiment, mais ce corps de garde n'avait son entrée qu'à l'intérieur du sérail. Du côté du jardin, une grosse porte bardée de fer donnait accès dans le noir bâtiment.

Sans doute Aïchouhnâ, la *setti* favorite, la maîtresse absolue du harem, avait su s'emparer de la confiance du cheik, car elle marcha droit vers cette porte, écouta un moment en appuyant son oreille délicate contre le bois grossier, puis elle tira une clef de sa robe et l'introduisit dans la serrure massive ; la porte s'ouvrit et Aïchouhnâ entra.

Un bruit sourd retentit soudain, et deux nègres, armés de *kandjiars*, se dressèrent devant la *sulthane*. Sans dire un mot, elle tendit à chacun d'eux chacune des deux bourses d'or qu'elle avait prises. Les nègres reçurent les bourses et, s'inclinant profondément, ils s'élancèrent dans le jardin, disparaissant sous les bosquets et laissant la *setti* seule.

Un escalier ténébreux se présentait à elle. La *sulthane* en gravit rapidement les degrés, et elle se trouva en face d'une seconde porte qu'elle ouvrit également après avoir écouté. Aïchouhnâ était alors enveloppée de ténèbres tellement épaisses qu'il était impossible qu'elle pût distinguer autour d'elle.

« Olivier ! » appela-t-elle à voix basse.

Un léger bruit lui répondit seul.

« Olivier ! reprit-elle.

— Aïchouhnâ ! dit une voix. Est-ce donc toi?

— Oui !

— Que viens-tu faire ?

— Te sauver !

— La liberté ?

— Oui ! je te l'apporte.

— Mais j'ai les mains garrotées, je suis attaché à la muraille.

— J'ai un poignard qui coupera tes liens.

(*A suivre.*)

Reproduction interdite.

ment vers la gare. Mais il fut promptement rejoint par le second agent, qui lui demanda ses papiers. Un passeport en règle fut exhibé, et bientôt cet étranger disparut dans la foule. L'homme arrêté déclara au commissaire se nommer Julien, âgé de 51 ans, exerçant la profession de dégraisseur à Lyon ; il était venu, dit-il, avec son frère, à Bourg, pour chercher à s'y établir comme dégraisseur.

M. le commissaire lui demanda à voir les initiales de son mouchoir ; Julien le montra lentement, et dans ce mouchoir étaient enveloppées des pièces fausses de 5 fr. à l'effigie de Louis-Philippe, au millésime de 1847. On trouva dans les poches de Julien 48 fr. de menue monnaie provenant de l'échange de fausses pièces.

Le malheureux a prétendu avoir trouvé ces fausses pièces sur un quai de la Saône, où deux inconnus les avaient cachées une nuit. Julien est père de 3 enfants, sa femme est malade et ce serait la misère qui l'aurait poussé au crime. Il est probable qu'il fait partie d'une bande de faux monnayeurs lyonnais qui exploitent les départements voisins.

Le gardien de la paix assassin.

AVEUX DE PRÉVOST.

Prévost, l'assassin de Lenoble, a enfin avoué avoir assassiné la femme Blondin, son ancienne maîtresse.

Samedi matin, à sept heures, dit la *Gazette des Tribunaux*, M. le procureur de la République, M. Bresselles, juge d'instruction, M. Macé, chef de la police de sûreté, et M. Lefébure, commissaire de police du quartier de la Chapelle, se rendaient rue de l'Evangile au domicile de Prévost.

Une minutieuse perquisition pratiquée dans le logement de l'assassin avait fait découvrir une liasse de reconnaissances du Mont-de-Piété constatant l'engagement de plusieurs bijoux de femme, tels que broches, boucles d'oreilles et bagues. En continuant les perquisitions, on retrouvait également plusieurs autres bijoux de femme cachés en divers endroits.

Tous ces objets furent déposés sur la table où avait été dépécé le malheureux Lenoble, puis on donna l'ordre de faire entrer Prévost qui, amené en voiture de Mazas par quatre agents et un brigadier de la sûreté, venait d'arriver rue de l'Evangile.

A la vue de tous ces objets exposés, l'assassin pâlit et est pris d'un tremblement convulsif; mais il se remet très vite, et c'est avec beaucoup d'assurance qu'il répond à toutes les questions qui lui sont posées.

« Voulez-vous avouer, lui demande le juge d'instruction, que c'est vous qui avez assassiné la femme Blondin, votre maîtresse ? »

Prévost nie d'abord énergiquement, puis ajoute : « Elle a disparu le soir du mardi-gras. Nous étions allés ensemble au bal, mais elle m'a quitté au milieu de la nuit, à la suite d'une querelle que nous venions d'avoir au sujet d'une femme à laquelle je venais d'adresser la parole. Depuis cette époque, je n'ai plus entendu parler d'elle. »

« Pouvez-vous nous indiquer d'où proviennent tous ces bijoux trouvés chez vous, ainsi que ceux que vous avez engagés au Mont-de-Piété, et dont voici les reconnaissances ? — Je les ai achetés pour en faire cadeau à une femme, » répond Prévost, qui ne peut toutefois indiquer le bijoutier chez lequel il a fait ces achats. »

Plusieurs témoins sont alors entendus et tous reconnaissent les bijoux comme ayant appartenu à la femme Blondin.

En présence de ces déclarations si catégoriques, les magistrats engagent Prévost à dire la vérité. Quelques minutes se passent sans que l'assassin réponde, puis tout à coup il relève la tête et dit aux magistrats : « Je vais tout avouer. »

« Dans la nuit du mardi-gras 1876, dit-il, j'étais rentré chez moi avec ma maîtresse. Connaissant l'habitude qu'elle avait de toujours porter sur elle des valeurs assez considérables, j'étais décidé à m'en emparer et je résolus dès lors de la tuer.

» Le mercredi, vers quatre heures du matin, tandis que ma maîtresse dormait profondément, je me glissai doucement à bas du lit et allai prendre un marteau. Je revins vers Augustine et la frappai deux fois sur la tête. Elle ne poussa pas un seul cri, le crâne était fracassé, la mort avait été instantanée.

» Je tirai alors le cadavre du lit, je le plaçai au milieu de la chambre et de même que je l'ai fait pour Lenoble, je le découpai en petits morceaux.

» Je me couchai ensuite. A 9 heures du matin, je reprenais mon service de gardien de la paix et je ne rentrais chez moi que le soir.

» Je m'empressai de quitter mon uniforme d'agent, je pris une blouse et un pantalon de toile, et à 11 heures du soir, je sortis emportant un premier paquet de débris humains que j'allai jeter dans divers égoûts de la Chapelle. Il me fallut faire trois voyages pour me débarrasser de tous ces débris.

» Quant à la tête, j'allai l'enterrer dans les fossés des fortifications, près de la porte de la Chapelle.

» Après avoir fait disparaître toutes les traces du crime, je mis de côté les bijoux d'Augustine, puis je m'empressai de chercher dans ses effets les valeurs que je pensais devoir s'élever à 20,000 fr. environ. Je ne trouvai que pour 6,000 fr. de titres de rente 5 0/0.

» Je fis un paquet de tous ces vêtements que je brûlai, et la nuit suivante, j'en jetai les cendres sur divers tas d'ordures.

» Je négociai ensuite ces titres qui étaient au porteur, et avec l'argent, j'achetai quelques morceaux de terre dans mon pays, à Mormans (Seine-et-Marne). »

Cet interrogatoire, commencé à huit heures, n'était terminé qu'à 11 h. et demi.

Ramené à la sûreté par les agents, on servit à déjeuner à Prévost, que l'on gardait à vue dans une salle du poste, et à 4 heures, l'assassin, replacé en voiture, était conduit aux fortifications de la porte de la Chapelle, où on allait procéder à la recherche de la tête de la femme Blondin.

Arrivés aux fortifications, les magistrats firent descendre Prévost et l'invitèrent à indiquer l'endroit où avait été enterrée la tête.

Sans hésitation, l'assassin gravit le talus intérieur à gauche du bureau des recettes de l'octroi, et avançant de quelques pas, traça avec le pied, sur le gazon, une croix, puis se tournant vers les magistrats leur dit : « C'est là! »

Prévost fut remis dans la voiture qui l'avait amené et M. Macé, avisant un cantonnier, le fit venir avec ses outils et les recherches commencèrent.

Un quart d'heure après, le cantonnier mettait à découvert le crâne de la femme Blondin, que M. Lefébure faisait porter à son bureau, en attendant l'envoi à la morgue, qui en a été fait dans la soirée.

L'assassin reconduit par les agents de la sûreté était réintégré à Mazas à 6 heures.

AVIS. — Un Régisseur disponible, désirerait trouver une Vaste Propriété, en retard sous le rapport de la culture.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

La *République française* dit qu'on peut affirmer sans excès d'optimisme que le vote de l'article 7 par le Sénat est absolument certain.

Le *Figaro* dit, au contraire, que, suivant M. Dufaure, l'article 7 ne sera pas voté.

L'*Armée française* dément formellement le bruit de la retraite du général Gresley.

La *France* croit que tous les préparatifs pour l'installation de la Chambre, seront prêts pour la fin du mois de novembre.

Bourse de Paris

Cours du 7 Octobre.

Rente 3 p. %.....	83 60
— 3 p. %. amortissable	85 80
— 4 1/2 p. %.....	112 75
— 5 p. %.....	118.60

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 6 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.280 »	3.300 »
Crédit foncier.....	1.107 50	1.122 50
Orléans-Actions.....	1.180 »	1.183 75
Orléans-Obligations.....	386 50	386 50
Suez.....	727 50	730 »
Italien 5 %.....	81 05	81 10

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 4 octobre.

Texte : Expositions Artistiques à Marseille, A. Renaud. — Eugène-E. Viollet-le-Duc, A. G. — Lettres de Londres, Master-Kox. — Les vitraux de Jeanne d'Arc, X. — Amusettes, A. Cherière. — Petite Chronique, X.

Gravures : La place des Pyramides. Fac-simile d'un dessin de Buhot, d'après le tableau de J. de Nettis. — Le Christ. Figure du bas-relief de la partie septentrionale de la cathédrale de Cahors. Dessin de Viollet-le-Duc. Pricilla. Dessin de G. H. Boughton, d'après son tableau (*Cent onzième Exposition de la Royal Academy*). — *The Night brings rest* (Nord-Holland). Dessin de John Watkins, d'après le tableau de J. Clausen (*Cent onzième Exposition de la Royal Academy*). — *A. Disputed Point*. Dessin de John Watkins, d'après le tableau de C. H. Kennedy (*Cent onzième Exposition de la Royal Academy*). — Bucchus. Dessin de G. Semonds, d'après son marbre (*Cent onzième Exposition de la Royal Academy*). — Jeanne d'Arc. Fac-simile d'un dessin de Saint-Elme Gautier, d'après le plâtre du comte Du Passage. — (*Salon de* 1876). — Cul-de-lampe composé et gravé par Stéfano Della Bella. — Lettres ornées. L, tiré d'une série de lettres du XVIIe siècle. — E, tiré d'une série de lettres du XVIIe siècle.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 4 octobre.

Texte : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérôme. — M. Félix Vanderstraeten, nouveau bourgmestre de Bruxelles, par X. Dachères. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Un espion zoulou, par F. B. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par Mme Mary Summer (suite). — Inondation à Saint-Pétersbourg, par H. Vernoy. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par Mme Iza de Cérigny. — Echecs.

Gravures : Arrivée de M. le ministre de l'intérieur à Belfort. — M. F. Vanderstraeten, nouveau bourgmestre de Bruxelles. — Paris : lâcher de pigeons voyageurs aux Champs-Elisées, près du palais de l'Industrie. — Salon de 1879 : *Blanche de Castille, reine de France*, tableau de M. G. Moreau de Tours. — Paris : nouveaux agrandissements des grands magasins du Louvre. — Un espion zoulou. — Inondation à Saint-Pétersbourg. — Rébus.

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fourni avec les patrons *excellent* de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et *en prenant le soin de les adresser par lettres recommandées.*

Prix pour les départements :

1re édition : 3 mois 3 fr. 50 : 6 mois : 7 fr. 12 mois 14 fr.

4e édition avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

POUR PARAÎTRE EN DÉCEMBRE, LE

Calendrier du Lot

Edition 1880

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Académie de Toulouse..... 92
Adresses des principaux négociants, commerçants, etc..... 139
Archevêchés et évêchés de France..... 34
Articles principaux du Calendrier..... 2
Assistance publique..... 66
Associaton phylotnecnique..... 67
Bureaux d'assistance judiciaire..... 110
Bureaux de la Préfecture..... 56
Calendrier grégorien..... 6
Calendrier républicain (Concordance du). 50
Chemins de fer..... 77
id. de l'Etat..... 78
Chemins vicinaux..... 70
Collége cantonnal de Figeac..... 93
Commissaires de Police..... 57
Conseil Général..... 55
Conseil d'arrondissement de Cahors... 57
de Figeac... 58
de Gourdon. 58
Contributions directes..... 83
Cour d'Agen..... 100
Curés et Desservants du département : de l'arrondissement de Cahors.. 47
de Figeac... 50
de Gourdon. 52
Départ et arrivé de courriers..... 74
Députés au Corps Législatif..... 55
Douanes et Contributions indirectes..... 73
République Française..... 33
Enrégistrement et domaines..... 73
État militaire de la 12e division..... 90
Évêché de Cahors..... 45
Gendarmerie..... 90
Gouvernement de l'Eglise..... 53
Hospices..... 66
Instruction primaire..... 94
Instituteurs de l'arrondissement de Cahors.. 94
Figeac.. 96
Gourdon 98
Inspecteurs de la pharmacie..... 67
Justices de paix de l'arrondissement de Cahors... 105
Figeac... 107
Gourdon. 109
Louveterie..... 92
Lycée de Cahors..... 92
Maîtres de pensions..... 94
Mairie de Cahors..... 59
Maires de l'Arrondissement de Cahors.... 60
Mairie de Figeac..... 62
Maires de l'arrondissement de Figeac.... 62
Mairie de Gourdon..... 64
Maires de l'arrondissement de Gourdon.. 65
Ministères..... 33
Musée..... 60
Marche des trains de Cahors à Libos..... 77
Navigation du Lot..... 72
Notaires de l'arrondissement de Cahors... 105
Figeac... 108
Gourdon. 110
Payerie du département..... 86
Percepteurs..... 87
Petits Carmes..... 55
Petit Séminaire de Montfaucon..... 53
Pompiers..... 60
Ponts et Chaussées..... 70
Postes et Télégraphes..... 74
Préfecture du Lot..... 55
Recrutement et réserve..... 92
Séminaire diocésain de Cahors..... 54
Société des Etudes..... 67
Société agricole et industrielle du Lot.... 67
Sous-Préfecture de l'arrond. de Cahors... 57
Figeac... 58
Gourdon. 58
Statistique du département du Lot..... 31
Tabacs..... 83
Trésor public..... 86
Tribunal de première instance de Cahors... 105
Figeac... 106
Gourdon. 108
Tribunaux de commerce du département. 101
Voitures publiques..... 79

SECONDE PARTIE.

Foires du département du Lot.... 118 à 133
Annonces.

50 cent. en librairie.

Les **ADRESSES** des principaux négociants et industriels du département sont reçues jusqu'au 30 Octobre. — Joindre 1 fr. à la demande d'insertion.

Un exemplaire du **CALENDRIER** est offert *gratuitement* aux Souscripteurs.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 6 octobre.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	3.103	2.222	1.18 à 1.74
Vaches.	995	598	1.00 à 1.60
Taureaux.	77	66	1.04 à 1.50
Veaux.	967	700	1.20 à 1.95
Moutons.	27.848	19.848	1.20 à 1.88
Porcs.	1.905	1.905	1.28 à 1.50

Vient de paraître

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT

LA GARDE MOBILE DU LOT

ET LA 3e DIVISION DU 17e CORPS.

Campagne de 1870-1871

Par M. COURTIL.

Opérations militaires de la 3e division du 17e corps. Marches et combats du 70e mobile. Impressions et souvenirs de la campagne, anecdotes, notes et documents intéressant la Garde Mobile du Lot.

Un fort beau volume de 300 pages avec une carte générale des opérations et des lettres d'approbation de MM. les généraux Jouffroy et de Colomb.

AVIS.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1er au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives

Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparée avec un soin minutieux, doivent au choix des subtances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plait à leur reconnaître. — **La boîte, 1 fr. 50, 3** et **5 franc.** — **Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3** et **5 fr.**

Dépôt dans les pricipales Parfumeries.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liége, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse,

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr ; 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

LE GAULOIS

Directeur : M. Arthur MEYER

Par suite d'une convention spéciale avec la Société de l'*Assurance financière*

DONNE

En prime à tout abonné de six mois Un Titre dont le remboursement à

100 FRANCS

est assuré par un Dépôt de Rentes Françaises.

GRAINE DE LIN TARIN

Pharmacien, place des Petits-Pères, 9, PARIS

CONTRE

Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.

Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC

La boîte : 1 fr. 80

DARTRES, DEMANGEAISONS, VICE DU SANG

POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot : 2 fr.

ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon : 5 fr.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Laytou le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC,** comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alvignac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes le conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la *Fontaine minérale de Miers*, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaire.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

UN FRANC PAR AN.

1 FRANC par AN — **Le Moniteur des Valeurs à Lots** — 52 NUMÉROS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

IL DONNE une causerie financière, par le Baron **LOUIS** ; une Revue de toutes les Valeurs ; les Arbitrages avantageux ; le Prix exact des Coupons ; tous les Tirages sans exception ; des documents inédits ; la côte officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 13, rue de Londres.

NOTA. — *Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.*

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHIE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émeaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

Les
Obligations foncières 5 0/0
acceptées en échange d'obligations nouvelles
3 0/0
par le

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

avec une soulte de 22 francs

Ce qui les fait ressortir à 512 fr.

sont reprises à **514** francs

par la

BANQUE FRANÇAISE & ITALIENNE

6, rue Auber, 6 (Paris).

ÉVITER LES CONTREFAÇONS — CHOCOLAT-MENIER — EXIGER LE VÉRITABLE NOM

VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevart Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté s. g. d. g.)

La meilleure préparation de Goudron contre

RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE

Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, salubre et rafraîchissante.

La boîte : 1 fr. 50.

ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & Ce, 88, boulevard Sébastopol, **PARIS**

Dépôt à Cahors, pharcie centrale.

ON DEMANDE

Un Professeur de Mathématiques, Arithmétique, Géométrie Algèbre.

S'adresser à M. le Directeur du Collége de Thiviers (Dordogne).

A VENDRE

PAILLE, FOURRAGES ET AVOINES.

S'adresser à Monsieur Maurice Desprats, Négociant, à Villeneuve-sur-Lot.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Depêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant *tous les Samedis*, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des *Patrons découpés* de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. ORSONI, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.